



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 68 RUE DU MAQUIS SURCOUF

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
VU le code de la route,  
VU l'article 610-5 du code pénal,  
VU la demande écrite de l'entreprise VARILLON DEMENAGEMENT en date du 03 octobre 2025.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 65 rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer.

### ARRÊTE

Article 1 : VARILLON DEMENAGEMENT est autorisée à stationner un camion au droit du 68 rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer, afin de procéder au déménagement de Monsieur et Madame AUBLIN, le lundi 03 novembre 2025 matin.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 31 octobre 2025, en fin de journée.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et l'entreprise VARILLON DEMENAGEMENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 13 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des

Richard DUCLOS

